Relevé de décision du groupe de travail « AGRICULTURE »

Réunion du 15 novembre à Tulle agglo

Référent : Eric BELLOUIN

Participants

Présents :

- Dominique ALBARET, conseiller syndical Pays de Tulle, maire de Saint Pardoux la Croisille
- Catherine BRETTE ISSERTES, expert foncier agricole,
- Didier BERTHOLY, chef de projet agriculture – Tulle Agglo
- Eric LIONNET, chef de service – Chambre d'agriculture de la Corrèze
- Yves GAONACH, Directeur – SAFER Marche Limousin Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- Bernadette CALMETTES, Présidente de l'association de préfiguration d'ateliers collectifs en Pays de Tulle
- Christophe CAPY, chambre d'agriculture de la Corrèze
- Eric BELLOUIN, Président du Syndicat Mixte du Pays de Tulle
- Pierre BEYSSERIE, Agriculteur –Chambre d'agriculture de la Corrèze
- Alice TERRIER, agricultrice
- Laure MARTINIE, Chef de projet Leader Tulle agglo/Pays de Tulle

Rappel de l'ordre du jour/objectifs de la rencontre

- Tour de table des participants
- Présentation de l'arbre d'objectif synthétisant les échanges du 1er groupe de travail
- Amendements des conclusions du 1er groupe de travail
- Calendrier de travail et objectifs à atteindre d'ici fin 2014

Rappel des mesures définies par les élus en faveur du maintien et du développement d'une agriculture de qualité, raisonnée et diversifiée

- Anticiper l'installation et la transmission par une approche foncière
- Encourager la diversification des productions et des débouchés
- Soutenir la valorisation des productions locales

Synthèse des échanges

- *Le diagnostic foncier pourrait dans un 1er temps être mis en place à l'échelle de l'agglomération puis essaimé aux autres EPCI du Pays de Tulle. Cet outil s'attachera à donner une perspective de l'évolution de l'occupation foncière à 10 ans tant au niveau des surfaces agricoles que des surfaces boisées.*
  Cet outil devra aussi être aussi au service des documents d'urbanisme amenés à se développer sur le territoire du Pays de Tulle.
  Par ailleurs des outils pourraient être développés pour faciliter l'accès au foncier.

- *Un travail sur la qualification et la mobilisation de la main d'œuvre est aussi à développer. Il s'agit à la fois*
  - *de travailler sur l'image du métier,*
  - *d'accompagner la qualification de la main d'œuvre*
  - *d'offrir les conditions d'installation (transmission) notamment fonciers disponibles, repérages et accompagnements notamment financiers*

- *Un accompagnement de la diversification des productions et des débouchés par le biais :*
  - *D'outils de transformation locaux,*
  - *L'installation de nouveaux publics,*
  - *La proposition d'une offre immobilière et foncière adaptée,*

- *L'organisation d'une filière locale en lien avec la restauration collective, les restaurateurs, les traiteurs…*
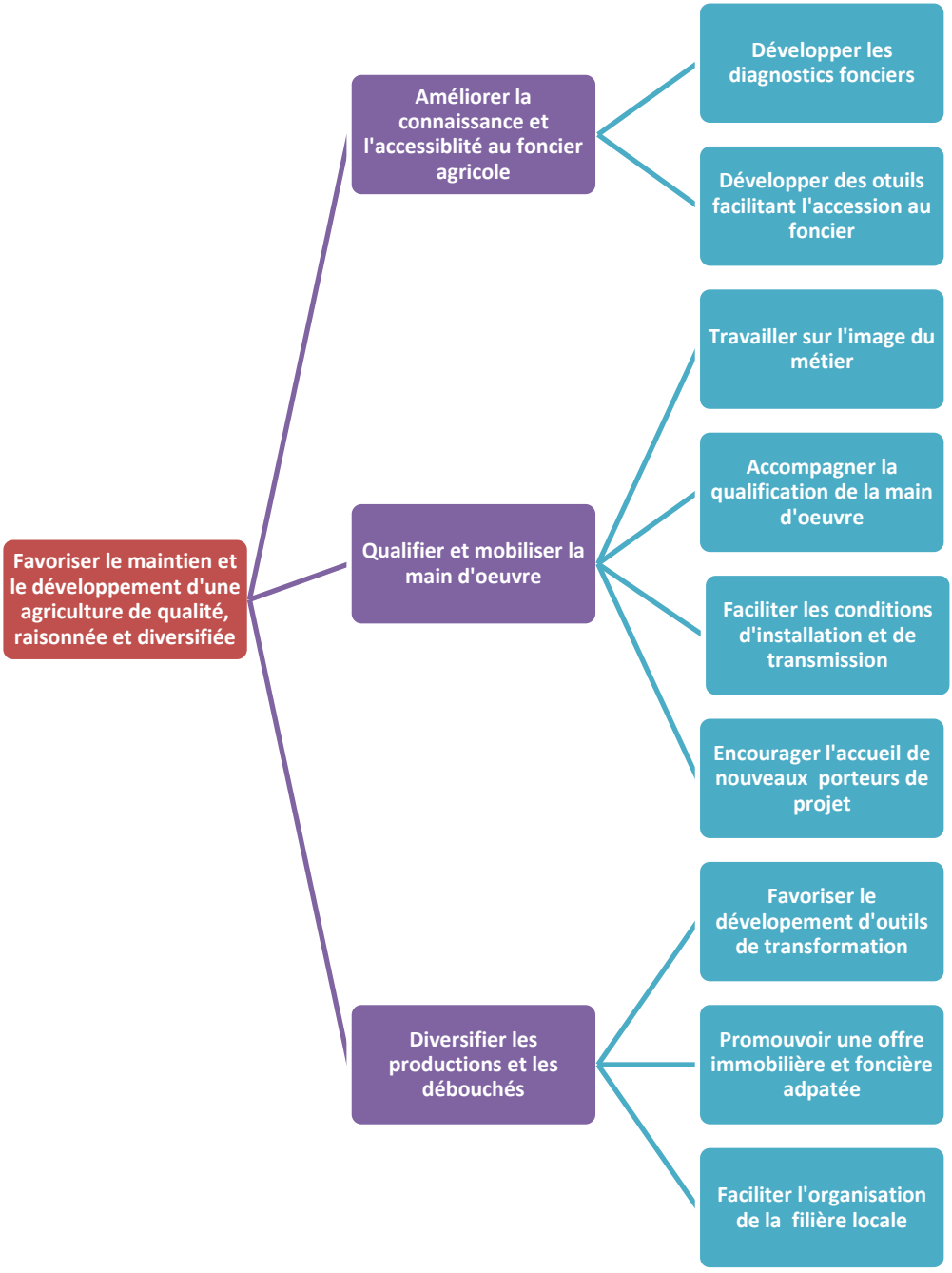
Schéma d'objectif amendé